

CHAPITRE 5

LA CAPITALISATION DE LA RENTE MIGRATOIRE PAR LES FAMILLES SENEGALAISES

Hamidou DIA

Le Sénégal contemporain bascule dans une économie substantiellement irriguée par les transferts d'argent de ses émigrés depuis une vingtaine d'années (Diop, 2008). En effet, les mobilités à la fois internes et externes sont constitutives de l'identité du pays. Les migrations concernent toutes les parties du territoire national. Elles sont le fait d'une pluralité de groupes, qu'ils soient religieux ou communautaires à forte connotation régionale (Timera, 1996). Ce sont néanmoins les mouvements vers l'étranger proche - dans le cas des migrations vers l'Afrique de l'Ouest et Centrale- ou lointain (cas des migrations vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie) qui génèrent en retour des envois de fonds dont le volume actuel est évalué à plus de 10 % du PIB du pays (Dia, 2010 ; Charbit, 2007). Certes les départs des Sénégalais ne se réduisent pas forcément à la recherche de numéraire à redistribuer, mais une sédimentation de facteurs socio-historiques donne à la dimension monétaire une place centrale dans la signification du phénomène. L'émigration fait partie des stratégies économiques concoctées par les familles pour diversifier leurs revenus ou pour augmenter leur pouvoir d'achat. Cette situation résulte de la faillite des politiques publiques industrielles et agricoles mises en place depuis les indépendances des années 1960 ; cet échec se combine à des pratiques prédatrices des deniers de l'État de la part des élites au pouvoir (Diop, 2013). La mise sous ajustement structurel du pays à la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990 aggrave la vie économique en appauvrissant les ménages urbains, tandis que le monde rural prend ses distances avec une agriculture désormais structurée par l'agro-business et les grands capitaux. Le marché du travail n'offre pas de perspectives pour les groupes : ni en termes d'emploi, ni du point de vue de la mobilité sociale. Les orientations néo-libérales des années 2000 contribuent à accentuer la vulnérabilité des couches populaires éloignées des réseaux clientélistes politiques (Copans, 2006). Le moins d'État déstructure les filets de protection offerts par des fonctionnaires à leurs segments de parenté (Dia 2013 a).

Dans ce contexte, l'argent gagné au cours de la migration constitue un enjeu de première importance pour les familles qui font face à la cherté de la

vie, à des besoins structurants en santé, en éducation, bref au quotidien fait de sollicitations en permanence et de toutes sortes. Les revenus issus des migrations font l'objet d'âpres marchandages entre les différents membres et composantes des familles installés un peu partout dans le monde. Derrière ces négociations autour des montants, de la périodicité et des usages des transferts, la question centrale posée est la suivante : comment accéder, sécuriser et capitaliser une ressource désormais difficile à investir du fait du durcissement des conditions d'entrée dans les pays européens et américains et de l'incapacité d'absorption structurelle de main d'œuvre par l'économie sénégalaise. Ainsi, les règles qui sont au principe et au fondement de la solidarité interne aux familles s'en trouvent bouleversées. De nouvelles dynamiques émergent.

Ce texte analyse les mutations des configurations familiales induites par les transferts d'argent et leurs usages. Il est basé sur un matériau d'une enquête décennale (2003-2013) sur les migrations internationales sénégalaises. Le document rend compte d'arrangements opérés par des migrants sénégalais rencontrés en France. Ils sont originaires de villages de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Les individus et les familles dont il est ici question sont engagés dans une scène sociale que j'appelle « village multi-situé » (Dia, 2013 b ; 2008 a ; 2008 b). Il faut entendre par là les habitants d'un village du Nord Sénégal, mais aussi leurs parents établis à Dakar dans la capitale et dans d'autres villes et pays du monde. L'intérêt du recours à ce concept est d'éviter les coupures artificielles à l'œuvre dans une certaine façon de construire l'objet scientifique en faisant par exemple le départ entre ruraux et urbains, vieux et jeunes, hommes et femmes, instruits et non instruits, etc. On n'est pas obligé d'être né au village pour en faire partie. C'est une sphère de sens nourrie par des pratiques multiformes : économiques, politiques, religieuses, matrimoniales, artistiques... Cette scène globalisée admet des modulations spécifiques en fonction des cadres nationaux d'installation : la région francilienne et Dakar pour ne citer que ces exemples.

Dans le « village multi-situé » qui nous sert d'exemple, l'idéal de solidarité se résume à une mutualisation des moyens et à une entraide entre membres d'une même fratrie pendant toute la durée de la vie. C'est un principe fort de représentation des relations familiales dans la société *pulaar* du nord du Sénégal (Kane 2004). Comment les familles tributaires de cette organisation sociale négocient-elles cette norme de fonctionnement dans un cadre globalisé, structuré par les migrations et l'argent qu'elles génèrent ?

Pour répondre à cette question, la communication étudie une série de quatre fratries qui révèlent autant de stratégies de sécurisation et de

capitalisation de l'argent de la migration : la segmentation ; la professionnalisation par défaut ; la vocation migratoire et le recours à l'alliance. Ce sont des stratégies qui reconfigurent autrement les familles et transforment la signification du principe de solidarité ainsi posé.

LA CAPITALISATION PAR SEGMENTATION

Mamadou donne l'exemple d'une capitalisation progressive de la ressource migratoire, au fil des expériences, par autonomisation et distanciation mais sans rupture avec le reste de la fratrie. La concentration des ressources sur les enfants plutôt que la fratrie n'était pas acquise au départ. Quasi octogénaire, Mamadou partage ses jours de retraité entre la région parisienne et Dakar. Issu d'une fratrie de cinq frères et sœurs, il est le seul à posséder des biens immobiliers dans la capitale sénégalaise. Pendant longtemps sa femme et ses enfants ont vécu dans son village natal. À la fin des années 1980, il les a fait venir à Dakar où ils se sont installés dans une de ses propriétés.

La dispersion spatiale d'un groupe de parenté

Aujourd'hui tous les autres membres de la fratrie vivent sur le site originel. Certes, Mamadou a fait venir en France son frère Aboubakry en 1976. Ensemble, ils ont aidé le premier fils de l'aînée de leurs trois sœurs, Djibirou. Néanmoins, Aboubakry se fait expulser de France à la fin des années 1980, après avoir échoué à régulariser sa situation administrative dans ce pays. Aboubakry vit au village et s'occupe par un semblant de culture des champs à laquelle plus personne ne croit. Il est père de sept enfants, dont cinq garçons, tous majeurs, dont l'âge s'échelonne entre 28 et 36 ans. Tous sont aujourd'hui à Dakar à la recherche de travail ; ils habitent, ensemble, dans une chambre louée dans la banlieue dakaroise. À leur arrivée à Dakar, ils vivent au domicile que Mamadou a attribué à sa femme et à ses filles, les deux fils de Mamadou étant, comme lui, en migration. Ils n'y demeurent pas longtemps, faute de s'entendre avec la famille de leur oncle : le chômage et le nombre de bouches à nourrir ne facilitent pas la cohabitation ; pendant deux ans, les conflits ne cessent d'empoisonner les relations entre cousins germains. En fait, ces conflits, ont, semble-t-il, commencé au village d'origine, du fait de querelles quotidiennes entre belles-sœurs, à savoir les épouses de Mamadou et Aboubakry. C'est d'ailleurs pour apaiser les tensions et ne pas mettre en péril ses relations avec son frère que Mamadou a fait venir ses enfants et son épouse en ville, mais à

l'instar de ce qui se passe lorsque les neveux les rejoignent, à la recherche de travail, Dakar prolonge les tensions nées sur le site originel.

Si Mamadou a aidé le premier fils de l'aînée de ses sœurs, il n'en a pas fait de même avec les enfants des deux autres sœurs : ils ont essayé de se rendre à Dakar au domicile de Mamadou, mais échaudés par les tensions déjà existantes entre les filles de ce dernier et leurs cousins, ils ont préféré se tourner du côté des branches paternelles de leur parenté, en dépit de la richesse présumée de Mamadou. Ces branches paternelles vivent dans des quartiers populaires de la banlieue dakaroise et disposent de peu d'espace et de moyens pour accueillir les membres de la parenté en provenance du village. Les enfants des autres sœurs cherchent du travail à Dakar depuis plus de quinze ans. Il en est qui sont rentrés au village, découragés par les conditions d'existence difficiles en ville.

Au domicile dakarois, vivent en conséquence les filles de Mamadou ; elles sont au nombre de trois. Toutes quasi trentenaires, elles ne sont pas encore mariées, fait rare dans le « village multi-situé ». Vivant dans une grande maison, elles sont prises en charge par un père qui détient des moyens financiers importants et, selon la rumeur villageoise, elles repousseraient en permanence les propositions de mariage, y compris des cousins. Les deux fils vivent en migration en France où ils ont tous deux un travail.

Au village, les sœurs de Mamadou sont aujourd'hui veuves et sont à la tête de familles de taille importante. Elles n'ont pas de revenus assurés, en dehors des envois d'argent ponctuels de Mamadou. La seule à disposer de revenus réguliers est la mère de Djibrirou : ce dernier lui envoie régulièrement de l'argent et a même reconstruit l'environnement familial. En cas de situations exceptionnelles (maladie, niveau d'endettement élevé, fêtes musulmanes), c'est également à Mamadou qu'elles adressent toutes leurs requêtes financières.

En banlieue parisienne, les deux fils de Mamadou ont constitué des ménages avec des filles issues des branches maternelles de leur parenté. L'épouse de Mamadou incite par conséquent ses fils à s'allier avec les filles de son frère et de sa sœur. Si le père a d'abord simplement soutenu le projet du fils bachelier au Sénégal de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur en France – projet qui n'a pas connu de suite heureuse puisque très tôt, ce fils a quitté l'université pour se réorienter dans le système productif – il a véritablement anticipé le semi échec scolaire du second fils, qui, à Dakar, n'avait décroché que le brevet, pour l'inscrire rapidement dans la migration internationale. En ce qui concerne les alliances, Mamadou déconseille à ses enfants de laisser des épouses à Dakar ou au village. Il pense que, à l'instar

d'un certain nombre de ses pairs, il n'a pas été bien inspiré de laisser son épouse au pays : après le décès de la seconde, il n'a pas fait venir la première femme, restée à Dakar. Il critique à présent cette conjugalité à distance qui concerne beaucoup d'hommes de sa génération, expliquant que ces pères-là ont vécu peu de temps avec leurs épouses et n'ont pas pu donner l'orientation qu'ils souhaitaient à l'éducation de leurs enfants. De plus la distance conjugale n'a fait qu'augmenter les malentendus ; aussi, leurs enfants ont-ils fini par les rejoindre, alors que ce n'était pas leur vœu au départ (Barou, 2011). Enfin la constitution des ménages autonomes à Dakar a pu attirer les autres membres de la parenté, notamment les cousins, gênant la matérialisation de leurs projets. Mamadou recommande donc à ses fils de faire venir leurs épouses. Néanmoins, il n'intervient pas du tout dans les choix d'alliance. Sa femme, au contraire, fait des suggestions, incitant fortement les enfants à s'allier avec les filles issues de la parenté maternelle.

L'étude de cette fratrie montre au fond que prévalait une certaine idée de la solidarité en cas de situations graves. Tout en se constituant des économies et en réalisant des investissements urbains importants au cours de vingt ans de présence en France, Mamadou a fait venir en France son frère, de même que le premier fils de la sœur aînée, en partie poussé en ce sens par le jeu de la compétition au sein du « village multi-situé ». Avec les effets de la crise des systèmes productifs consécutive aux sécheresses des années 1970, son projet, en tant que premier membre de la fratrie à avoir émigré, est alors d'aider chaque membre de la fratrie à s'ancrer dans la migration internationale (Lavigne-Delville, 2011). Cependant la logique qui s'enclenche veut que ceux qui le rejoignent en France grâce à son aide se mettent à leur tour à faire en sorte que les deux autres sœurs, parce que leurs époux sont sans ressources et trop âgés pour se lancer dans la migration, soient assurées de disposer de revenus plus ou moins réguliers. Cette ambition pour les sœurs passe, aux yeux de Mamadou, par la reproduction de sa double initiative par les deux bénéficiaires : autrement dit son frère et son neveu auraient dû, sinon prendre le relais dans la mise en œuvre de la solidarité à l'égard des deux autres sœurs, du moins faire un geste en ce sens, quitte à lui demander sa participation. Or, ni l'un ni l'autre, ne suivent le schéma initial de Mamadou. À partir de ce moment, intervient une première césure, une redéfinition de l'idée de solidarité qui veut que l'ensemble des frères et sœurs mette en commun des moyens de sorte que tous soient assurés de pouvoir faire face à la situation économique qui se présente. Les premiers bénéficiaires reviennent donc sur la règle sinon formelle, du moins tacite instaurée par les initiatives premières de Mamadou. L'idéal de la lignée est encore mis à rude épreuve quand a lieu l'expulsion d'Aboubakry de France pour défaut de régularisation de sa situation administrative. En

effet, peu préparé à ce retour brutal au pays, il voit, en l'espace de quelques mois, fondre les économies faites en migration. Il sollicite en vain l'aide de Mamadou pour acheter à nouveau un visa auprès des passeurs ; il s'en ouvre à deux de ses amis, pairs de groupe d'âge qui, sans lui assurer la totalité du montant requis à cet effet, donnent, de façon symbolique et après concertation, chacun, l'équivalent de 75 000 FCFA. Mais, devant les besoins auxquels il doit faire face au village, il ne parvient pas à garder cette somme pour un visa. Aujourd'hui, Aboubakry pense que son aîné est la cause de sa condition au village, pour ne s'être pas impliqué dans sa tentative de réinvestir la migration internationale. Même s'il en fait part, sous le sceau du secret, à certains de ses pairs du même âge vivant en France, il ne peut exciper de ce contentieux qu'en sourdine, étant entendu que son frère l'a aidé une première fois au milieu des années 1970.

Quand les aînés subvertissent la fratrie

L'initiative prise par Mamadou de faire venir sa propre famille (son épouse et ses enfants) à Dakar, sans que cela soit un projet arrêté de longue date, mais comme solution à la multiplication des conflits au sein de la concession au village, consacre une segmentation définitive de la fratrie. Ne reste dans cette concession qu'Aboubakry, son épouse et une partie des enfants. Néanmoins, la communication entre les deux groupes familiaux des frères n'est pas rompue ; les fils d'Aboubakry se font momentanément héberger en ville au domicile de Mamadou. Le morcellement s'aggrave quand, suite à des conflits entre cousins germains, les fils d'Aboubakry s'en vont louer une chambre et se coupent de la famille dakaroise de Mamadou. L'éloignement entre les pères se répercute sur les descendants. La distanciation est encore à l'œuvre entre les sœurs et les frères, pour des raisons légèrement différentes : celles-ci estiment être, en tout cas pour ce qui est des deux dernières, les oubliées de la solidarité familiale, n'ayant pas eu le privilège que l'on aide l'un de leurs enfants à migrer, ou à exercer une quelconque activité de nature à générer des revenus.

Au fil du temps, Mamadou lui-même limite l'importance et la fréquence de ses mandats à ce qu'il juge quasiment inévitable : 15 000 FCFA (22 euros) tous les quatre mois pour chacune des sœurs, 25 000 FCFA mensuels (37 euros) à Aboubakry qui vit au village depuis une vingtaine d'années. Il fait le strict minimum à l'égard des membres de sa fratrie, leur ôtant tout moyen d'accusation flagrant, tout en effectuant, par ailleurs, des dons d'un autre ordre : en effet, de retour au village en vacances, il reçoit une doléance d'une femme de son âge appartenant à l'un des groupes

subalternes dans l'organisation sociale. Il s'agit une *koordo*¹ qui veut qu'on lui construise un toit, parce que suite à un hivernage violent, sa case de veuve s'est écroulée. À son retour en France, il construit une maison de trois chambres avec une vaste cour et une véranda pour cette dame, qui rend publique sa générosité, répercutée dans l'ensemble du « village multi-situé ». Le parallèle entre l'implication décroissante au niveau de la fratrie d'une part, et la générosité sur la scène sociale multi-située de l'autre, renforce la distanciation progressive entre Mamadou et ses frères et sœurs. Néanmoins, Mamadou refait le bâtiment familial au village où réside désormais Aboubakry, de façon à couper court à la critique en sourdine qui émerge du « village multi-situé » ; les gens ne comprennent pas cet oubli de la demeure familiale au profit d'un investissement lié à une logique de prestige.

Le hiatus s'approfondit à la génération des fils. Mamadou inscrit les siens dans la migration internationale en les incitant à constituer des ménages en France : non seulement ils y travaillent, mais ils peuvent bâtir des projets d'avenir. Loin du groupe de parenté, ils n'ont pas à subir les sollicitations incessantes que connaissent ceux qui vivent à Dakar ou au village. Mamadou pousse ses enfants à s'éloigner des pratiques d'échanges matériels et d'investissements relationnels de nature à parasiter leur propre avenir, ainsi que celui de leurs enfants. Mieux, il se garde de les inviter à des alliances matrimoniales nouées dans le but d'élargir l'accès à la migration à des segments de la parenté démunis. Mamadou pense que les temps ayant changé, il ne sied pas que ses enfants, instruits, même moyennement, prennent une femme auprès des cousines restées au village, aux ressources difficilement mobilisables dans le contexte d'une économie française en évolution qui fait de plus en plus appel à des profils qualifiés. Sans doute le contentieux avec le reste de la fratrie ne favorise-t-il pas non plus le mariage dans le sens de la lignée paternelle, d'autant plus que la mère est là pour veiller au grain, rappelant qu'elle a quitté le village en raison de relations empoisonnées avec la fratrie de son mari. Les mariages vont donc se faire avec des cousines maternelles nées en migration.

Cette distance qui se renforce à la génération des fils se traduit par les rares retours au pays des enfants de Mamadou ; lorsqu'ils partent en vacances, ils s'arrêtent à Dakar, chez leur mère, et ne se rendent pas au village natal. Elle se lit aussi dans leur refus de répondre aux sollicitations

¹ *Koordo* est le féminin de *Macuudo*, c'est-à-dire d'anciens esclaves affranchis qui, dans le jeu des représentations sociales, peuvent formuler un tel type de demande. Les membres des groupes supérieurs se sentent souvent tenus de satisfaire ces requêtes pour honorer leur rang.

des cousins venus chercher du travail en ville et dont les espérances s'évanouissent rapidement.

Au total, au sein de la fratrie impliquée dans la migration internationale par la figure de Mamadou, l'idéal familial de réussite globale, à l'aune de l'inscription dans une ressource qui ne cesse d'affirmer son importance au fil du temps, repose sur un individu qui en admet le principe dans un premier temps mais le remet en question dès lors que la règle du jeu de la solidarité collective est faussée par ceux qui en sont bénéficiaires. De ce fait, en dépit de la volonté des membres de sauver les apparences, et de ne pas s'engager dans un processus conflictuel irréversible, l'esprit de sacrifice de l'aîné est reformulé ; plutôt que de relativiser sa condition individuelle au profit du groupe qui ne se vit pas comme tel en pratique, Mamadou amorce une dynamique de concentration sur sa propre famille, sur le *foyre* (c'est-à-dire une unité physique regroupant un mari, son ou ses épouse (s) et ses enfants) qu'il a créé, en se désaffiliant de la concession villageoise dans un premier temps. Il accentue ensuite ce désinvestissement parental en soutenant l'émigration de ses enfants et en les encourageant à s'éloigner des normes d'échanges et de fonctionnement du couple qui ont été les siennes, de façon à mieux tirer profit, à titre personnel, des fruits de leur travail. Une telle optique rend alors manifeste la volonté de capitaliser une ressource au niveau du ménage du migrant, d'en assurer la permanence et de la rendre davantage imperméable à son universalisation à l'ensemble de la parenté, dans un contexte peu favorable à sa sécurisation. Lors même que l'ensemble des groupes familiaux qui se déploient d'un bout à l'autre du « village multi-situé » garde des liens d'une manière ou d'une autre – soit par l'hébergement en ville, soit par des mandats d'argent, soit par l'expression contrôlée de frustrations, de désapprobation ou d'inimitiés – l'action et les propos du père, de même que le périmètre conjugal délimité par l'épouse de Mamadou, sans pour autant que cela résulte d'une consultation ou d'une négociation préalables, aboutissent, de part et d'autre, au même résultat : la formation d'une frontière implicite autour d'abord de la propre famille de Mamadou ancrée à Dakar et en région parisienne, puis de façon définitive autour des ménages des enfants encouragés à se tourner résolument vers le devenir des unités qu'ils mettent en place en migration. Socialisés dans cette idéologie de la solidarité dont ils ont fait en partie les frais, c'est en connaisseurs qu'ils en organisent la subversion au gré des événements familiaux, mais aussi en fonction de l'évolution des contextes globaux, nationaux et migratoires. Mamadou sécurise ainsi son capital migratoire doublement : par des investissements majoritaires en ville où vivent désormais son épouse et ses filles ; par un affranchissement des enfants établis en France. En concentrant l'essentiel des investissements à Dakar où il passe désormais une partie de

l'année, il y construit partiellement sa retraite, et est mieux armé pour négocier les contraintes au sein du cercle restreint de parenté, mieux à même de tenir à distance les multiples sollicitations ; ce faisant, il protège aussi les fils établis en migration (Tall, 2009). En posant des actes forts de distanciation, il en module la violence auprès de sa fratrie par des gestes choisis et appropriés qui accentuent leur dépendance à son égard, sans pour autant favoriser une égalisation des conditions ni une évolution globale de leur situation. Néanmoins, il préserve ses acquis et crée les conditions d'un autre devenir pour ses fils.

À côté de la stratégie de capitalisation par *segmentation* et *distanciation*, une autre façon de pérenniser la ressource migratoire se trouve dans ce qu'on peut appeler la fabrication d'une *vocation migratoire*.

UNE PROFESSIONNALISATION PAR DEFAUT

Dans certaines familles, on assiste à une sorte de reproduction de la condition de migrant : de la même manière que les études sur la mobilité sociale mettent en évidence une transmission fréquente de la profession, on constate ici une transmission du père au fils du statut de travailleur migrant. Il ne s'agit pas, cependant, d'une reproduction inconsciente à travers la transmission de goûts, mais d'une stratégie consciente, qui émerge à un certain stade du cycle de vie, en réponse aux difficultés d'insertion à Dakar. Les architectes de cette stratégie travaillent à diffuser des normes médiatisées par des figures précises au sein du groupe familial. Cette stratégie s'installe assez tardivement dans l'histoire des migrations issue du nord du Sénégal : elle est à resituer par rapport à différentes générations de migrants (Quiminal, 1991). Au fil du temps se révèle une *compétence migratoire* s'actualisant chez les descendants dont le rôle explicite ou tacite est de sauvegarder l'acquis représenté par l'inscription de l'aïeul dans la migration internationale, les gains qu'elle autorise et les investissements qu'elle permet. L'homologie des parcours des ascendants et de leurs épigones ne signifie pas pour autant une reproduction automatique des rôles familiaux des premiers, ni de la même structure de territorialisation, encore moins d'investissements identiques : la transmission de la ressource s'accompagne de la répétition de certaines pratiques d'une histoire à l'autre, d'une période à l'autre, mais elles font l'objet d'âpres négociations et d'intenses marchandages entre les *héritiers*, à l'aune surtout des contextes d'installation et des projets individuels des uns et des autres. La spécialisation dans la migration signifie surtout que tous les membres masculins du groupe familial, du père aux fils, ou de l'oncle aux neveux,

gagnent en autonomie, accédant ainsi à une forme de majorité sociale, de telle manière qu'aucun ne pèse plus sur les autres, ce qui assure à l'ensemble du groupe familial une mobilité ascendante.

Tous en France

Aljuuma est venu en France au début des années 1980. Son départ pour la France correspond à une évolution d'une migration interne du village à Dakar où il s'était déjà établi depuis le début des années 1960 avec sa femme et ses enfants. C'est à un âge relativement avancé, près de quarante ans, qu'il arrive en France. Conseillé par certains des pionniers de la migration internationale, il concentre ses efforts sur la constitution d'une épargne dans le but de faire venir en France ses enfants majeurs : ses amis lui ont fait prendre conscience du faible montant de retraite auquel il aurait droit et c'est en se projetant dans cet avenir qu'il ressent le besoin de s'adjoindre ses enfants. Il réussit à faire migrer les trois premiers. Tous travaillent avec lui jusqu'à sa retraite intervenue à la fin des années 1990. Polygame, père de plusieurs enfants mineurs en ville, il se retire alors à Dakar et vit de sa pension et des envois d'argent de ses fils.

De sa retraite dakaroise, il demande à l'aîné Satiigi de réunir les membres de la fratrie établis en France et de faire en sorte que des moyens soient mobilisés pour permettre aux deux plus jeunes garçons de la fratrie, devenus majeurs et sans travail depuis plusieurs années, de migrer. La fratrie migrante s'y attelle et parvient à obtenir, moyennant des sommes importantes, des visas pour les deux cadets. Aucun des deux ne reste longtemps en France. Ils se rendent tous les deux en Italie où sont mariées leurs deux sœurs. Par contre, à la différence du père qui avait laissé ses deux épouses à Dakar, tous les frères fondent des ménages en migration, y compris ceux qui résident en Italie. À l'exception de Satiigi marié au sein de *l'aire matrimoniale spécifique* à leur groupe de parenté, tous les autres frères ont épousé des européennes : deux sont mariés avec des françaises blanches ; deux autres sont également mariés à des italiennes blanches.

Les bases des relations entre les frères sont posées bien avant le retour au pays du père : il leur recommande de toujours s'en référer à l'aîné pour toute décision, pour tout projet ; en retour il demande à ce dernier de privilégier le dialogue, la concertation et de toujours faire preuve d'ouverture d'esprit. Le père fait d'Aljuuma le garant de la continuité familiale, le responsable du rang familial, de concert avec les frères. En fait, le père procède ainsi à une intronisation morale de l'aîné. C'est pourquoi c'est à lui que s'adresse le père quand il veut envoyer les deux derniers en migration. Dans le cas des

ainés comme des derniers frères, le projet du père est identique : il s'agit de faire en sorte qu'au terme d'un semi échec scolaire, les enfants trouvent des moyens de gagner leur vie. Le père utilise une formule pour résumer son idée : *gooto fofyo wawan hoore mum*¹.

Tous les frères disent que leur père ne sollicite jamais une aide financière. Néanmoins, l'aîné considère qu'il est de son devoir d'inviter tous les membres de la fratrie présents en migration à aider le père : objectivement, il pense que les charges familiales sont importantes à Dakar où le père reçoit beaucoup et héberge fréquemment des parents et des amis. C'est pourquoi, à la fin de chaque mois, sans arrêter un montant précis, l'aîné demande à chacun des frères s'il est en mesure de contribuer à épauler le père au pays. Satiigi dit que tous ne le font pas systématiquement, qu'il lui arrive lui-même de ne pas disposer de marge de manœuvre à cet effet ; cependant la fratrie s'assure qu'une somme donnée parvienne à la famille dakaroise à la fin du mois. Néanmoins, il arrive que certains manifestent des réticences, laissant passer plusieurs mois sans contribuer. Dans ce cas, Satiigi appelle le frère en question, se rend à son domicile quérir des nouvelles, et s'il n'est pas convaincu des arguments avancés, rappelle à l'ordre la personne qui fait entorse à la règle tacite instaurée à l'initiative de l'aîné. Quand le père est au courant, il met un point d'honneur à clarifier sa position : il ne demande rien, mais si ses enfants pensent à lui faire plaisir par ce biais, il ne peut manifester un refus.

De la fratrie aux individus

Une anecdote racontée par Satiigi rend compte des tensions qui peuvent naître entre frères lorsqu'ils sont sollicités par la parenté élargie, au-delà du groupe familial dakarois constitué par le père. Une cousine du père écrit à Satiigi pour demander de l'aide pour son fils qui veut monter un magasin de produits électroménagers très demandés dans certains quartiers dakarois. Quand il reçoit la lettre, Satiigi s'en ouvre aux frères qu'il réunit à son domicile en août 2008. Les frères refusent à l'unanimité de contribuer, chacun arguant d'un projet personnel en cours et des prélèvements obligatoires. Satiigi insiste en soulignant son dilemme : un refus le mettrait mal à l'aise, même s'il trouve la demande excessive. Il se propose de donner *cent euros* et exhorte ses frères à faire de même. Dans son raisonnement, s'ils ne peuvent pas financer entièrement le projet, ils peuvent faire un geste

¹ C'est une formule qui peut être rendue de la façon suivante : « chacun est garant de sa propre dignité ». Il signifie par là « mieux vaut que chacun trouve du travail de façon à ne pas représenter une charge pour les autres ».

symbolique de façon à ne pas opposer un refus que les demandeurs interpréteraient mal. Ce jour, il découvre alors des projets qu'il ne soupçonnait pas : l'un des frères rembourse depuis plusieurs années l'achat d'un studio. Un autre est en train de constituer une épargne pour acheter un pavillon dans une banlieue proche. Il est surpris de ces nouvelles car, de son côté, il informe les cadets de toutes ses initiatives, suivant en cela les recommandations du père. Par la suite, lors de visites à leurs domiciles, les frères lui montrent effectivement les documents attestant des projets en cours. Finalement, deux des frères contribuent : Satiigi et l'un de ses frères versent chacun cent euro. Il réunit la somme, l'envoie à son père, à charge pour ce dernier de la remettre à sa cousine, avec pour mission de dire que l'ensemble de la fratrie a contribué mais que des obligations et sollicitations diverses empêchent de réunir le montant requis. Satiigi dit que ses frères sont difficilement mobilisables pour les requêtes provenant du groupe familial élargi, leur principal argument étant qu'ils ne sont redevables qu'à leurs parents. D'après Satiigi, le père lui-même les encourage à ne pas céder aux sollicitations externes, au titre que lui-même se charge, à son domicile dakarois, de ce type de requêtes, leur devoir à eux étant de se consacrer à leurs projets personnels et au devenir de leurs enfants en migration. Le père use de la formule « *ndeene koye mon* »¹ qui enjoint à ne pas se dissiper dans les sociabilités propres à la parenté, hormis la participation minimale nécessaire, à certaines occasions, pour se prémunir d'une mauvaise réputation : il faut être présent à la réunion de l'association villageoise en France, lors du décès d'un membre du groupe, de la célébration d'un mariage, etc. Pour le reste, il faut savoir limiter les interactions au strict minimum : « *cokor-cokor ala !* »².

Satiigi avance aussi qu'il peut rester plusieurs mois sans recevoir la visite des frères. Certes, ils maintiennent une communication téléphonique, mais les déplacements sont espacés. Pour ce qui est de la mobilisation financière au profit du site dakarois, il arrive que certains lui demandent d'avancer leur part, non pas parce qu'ils ont moins de moyens que lui mais parce que ils font passer en priorité les exigences de leur propre ménage : les arrangements entre frères font ainsi office de crédit, les uns avançant aux autres l'argent qu'ils remboursent quelques mois plus tard par l'envoi d'un chèque ou lors d'une visite au domicile du prêteur.

Ainsi, en l'espace d'une génération, en réaction à une situation économique nationale tendant à déstructurer des ménages citadins de fraîche date, se construit un créneau de recours qui au fil des durcissements des

¹ Cette phrase peut être traduite de la manière suivante : « Protégez-vous ! »

² « Pas de plaisanterie ! », ce qui signifie : éviter une trop grande familiarité.

conditions d'entrée en Europe, se mue en capital. L'investissement du père dans la scolarisation des enfants avec une stratégie de mobilité sociale ne porte pas ses fruits en son absence pour fait migratoire, en raison de l'absence de maîtrise par la famille restée à Dakar des codes véhiculés par l'école. L'échec scolaire et le projet migratoire se confortent d'ailleurs mutuellement. L'éloignement par rapport à la réalité scolaire est renforcé par l'aspiration à la migration qui se généralise peu à peu ; avoir un père migrant donne un avantage certain sur les autres prétendants à la migration, rendant la perspective crédible et dévalorisant par comparaison l'investissement scolaire qui s'avère de moins en moins rentable.

Une fois constaté l'échec du projet scolaire, le père anticipe l'impasse professionnelle à Dakar et la migration des enfants se présente alors comme la solution. L'aîné des enfants entame alors un parcours migratoire en répétition d'un acte paternel. Si l'école ne réussit pas aux enfants, alors reste à leur apprendre ce que le père sait le mieux faire : être travailleur migrant. Dès lors que la solution marche pour l'aînée, elle est reconduite pour les frères suivants, non pas parce que la famille les mandate pour assurer la reproduction matérielle du groupe, mais parce que la migration permet aux enfants d'éviter la condition de chômeur, donc de mineur. Les enfants, nés et éduqués à Dakar, sont placés par leur père, puis par leurs frères aînés, en situation d'attente de la migration. La migration devient le seul investissement professionnel possible. En France, ils deviennent ouvriers non qualifiés ou employés, notamment dans l'automobile et la restauration.

S'enclenche alors un processus de transmission de la profession de migrant, centré quasi-exclusivement sur le groupe familial ; à la suite du père, les frères se mobilisent pour faire venir leurs cadets en France. La compétence migratoire acquise par le père se transmet aux fils, en particulier à travers la figure de l'aîné. Néanmoins, la responsabilisation de l'aîné vise surtout à assurer la cohésion de la fratrie en migration qui reste ainsi aisément mobilisable pour le compte du groupe familial en cas de besoin. La fonction morale de l'aîné est alors de consolider l'acquis que constitue la migration pour le père et pour l'ensemble de ses descendants en veillant à ce que les héritiers ne s'émancipent pas trop du groupe familial. Elle consiste ainsi à préserver les liens entre frères. La professionnalisation opère ici également par *l'aggiornamento* que consacre l'évolution de l'idéologie de la parenté ; alors que le père se consacre en pratique à sauvegarder ses liens avec les autres segments de sa parenté, notamment par des dons, il encourage ses enfants à s'éloigner des réseaux d'obligations et de sociabilités communautaires, en leur demandant de se limiter à un service minimum protocolaire. Les fils y sont en partie préparés du fait de leur socialisation urbaine dakaroise, déjà productrice d'individualisation, que

renforcent la migration et les alliances matrimoniales hors de l'aire villageoise. En témoignent les projets personnels menés par les uns et les autres sans que les divers membres de la fratrie soient préalablement informés, malgré l'exhortation paternelle avant son retour au Sénégal. La ressource est donc à la fois transmise aux fils et sécurisée pour l'ensemble des descendants d'Aljuuma, mais en même temps, les projets individuels tendent à s'affirmer au-delà des suggestions du père.

Le repli initial sur la communauté dans les premiers moments de la migration se révèle *a posteriori* comme une stratégie de contournement du risque de déclassement par la migration ; sitôt acquises la stabilisation (par la régularisation du séjour) et l'autonomie (par le travail), se met en place un processus de distanciation renforcé par la constitution de nouveaux ménages. C'est surtout au niveau des derniers frères que l'éloignement est le plus marqué ; ceux-ci arguent du fait qu'ils ne sont redevables qu'à leurs frères, et à personne d'autre au sein du « village multi-situé ».

LA FABRICATION D'UNE VOCATION MIGRATOIRE

La troisième fratrie montre au contraire l'établissement d'une vocation migratoire sur trois générations, favorisé par une configuration familiale particulière : des frères, financièrement à l'aise dès les années 1960, se retrouvent en situation d'aider une sœur démunie et sa descendance. À partir de là, la migration devient, dans cette lignée utérine, une véritable vocation.

Lamine est venu en France en 1975, grâce à l'aide de ses oncles maternels Idrissa (grand commerçant au Sénégal) et Alhouseynou (arrivé en France en 1963, l'un des tous premiers dans ce village). Lamine est l'aîné d'une fratrie de quatre garçons et d'une fille. D'abord migrant interne à Dakar, c'est à la suite des sécheresses des années 1973 et 1974 que son père lui suggère d'avoir recours à ses oncles maternels pour tenter d'émigrer. Après une longue période de formation en couture, son frère Tijani le rejoint en France avec son aide. Contrairement à l'aîné, Tijani, venu en France à la fin des années 1980 éprouve de grandes difficultés à régulariser sa situation administrative. Néanmoins, grâce au soutien de son oncle et de ses frères, il trouve du travail et dispose de revenus qui lui permettent de subvenir à ses besoins et de participer au financement de projets de la fratrie. Les oncles maternels dakarois et français (Idrissa et Alhouseynou) suggèrent aux deux frères de financer des activités commerciales pour leurs cadets restés au pays. Néanmoins, Lamine et Tijani penchent pour une autre solution : à leur avis, investir à Dakar, quelle que soit l'activité et même sous la surveillance d'Idrissa, risque d'être vain. Ils pensent que l'octroi de fonds avec pour fin

de démarrer des activités en ville peut déresponsabiliser les frères cadets qu'ils soupçonnent de ne pas savoir mesurer la portée du don. En l'absence d'obligations immédiates, comme le fait de constituer des ménages ou de participer aux dépenses de la maison familiale au village, ils risquent de ne pas s'investir comme il se doit dans la gestion des affaires ainsi montées ; le numéraire en leur possession risquerait de servir à une vie de *farniente*. Les frères aînés pensent plus utile de les aider à migrer, ce qui, argumentent-ils, peut non seulement faire prendre aux jeunes la pleine mesure de leur rôle, mais surtout leur offrirait l'opportunité de se former au sens des responsabilités. Dans la représentation des frères aînés, la situation migratoire opère comme une expérience formatrice, à l'issue de laquelle les cadets pourront mesurer les sacrifices de leurs frères. Dans un contexte où la migration ne répond pas à une nécessité immédiate, elle est conçue comme une entreprise morale. Ensemble les deux frères, épaulés par Alhousseynou, financent du même coup le voyage des cadets.

D'une génération à l'autre

Dans le même temps, la sœur de la fratrie et son mari vivent dans la concession familiale que Lamine a déjà reconstruite. La sœur est en deuxième position dans la fratrie. Le beau-frère est incité par les autres à vivre sans complexe ni gêne dans la famille, à l'encontre du modèle habituel¹, d'autant plus qu'il est un cousin du côté paternel. Le couple donne naissance à six enfants – quatre garçons et deux filles. Tous ont aujourd'hui entre 23 et 34 ans.

Arrivés en France, les deux frères ne parviennent pas à régulariser leur situation et sont hantés par la crainte des expulsions très fréquentes dans les années 1990. Le statut administratif des deux cadets devient un sujet de grande préoccupation. À Saint Denis où il réside, Lamine entend parler des régularisations en Italie auprès de certaines communautés émigrées originaires du Sénégal et de la Mauritanie. Un de ses voisins, originaire de l'actuelle région de Matam (Nord Sénégal), lui propose de mettre en rapport l'un des frères avec un de ses cousins vivant à Bergame, en Italie. Le contact établi, le frère s'y rend en éclaireur. Il y est accueilli par le contact en question. Quelques mois après, un titre de séjour lui est attribué ; il trouve du travail dans une petite entreprise de confection. Il est rejoint par le deuxième frère en France. De l'Italie ce frère rallie l'Espagne, précisément Almeria où

¹ De manière générale, dans la société pulaar du nord du Sénégal, c'est la femme qui rejoint le domicile familial du mari, sauf à de rares exceptions. La conception de la virilité et des rôles conjugaux privilégie la virilocalité.

s'est installé un de ses amis wolofs, ancien voisin de quartier à Dakar. Complices, ils ont voulu se retrouver dans cette ville, où le second frère de Lamine obtient des papiers et du travail suite à des régularisations décidées par les autorités espagnoles.

De ce fait, dans cette fratrie, au fil des opportunités, deux frères s'établissent en France, un en Italie, un autre en Espagne. Au début des années 2000, ils se concertent au sujet de la situation des fils de la sœur, aucun d'entre eux ne parvenant à trouver du travail. Des quatre fils de la sœur, le premier échoue à la faculté de médecine de l'université de Dakar, le deuxième arrête au niveau du collège, les deux autres se rendent en ville, à l'issue de l'école coranique, et, vivant auprès de leur grand-oncle maternel¹, s'exercent à la vente ambulante. Face à une telle situation, et ayant demandé à leur sœur et à son mari de rester dans la concession familiale pour assister leurs deux parents âgés, Lamine et ses frères arrêtent les solutions suivantes : ils décident, d'abord, d'aider les deux premiers à se rendre non pas en France, mais en Italie et en Espagne. Le fils aîné de la sœur, ancien de la faculté de médecine de Dakar, trouve un visa financé par l'ensemble des oncles et se rend ainsi en Italie en 2001. La même année, le second part pour l'Espagne, toujours avec l'aide des oncles. En 2005, celui qui est parti en Italie aide le troisième de la fratrie à le rejoindre. En 2007, celui qui s'est rendu en Espagne en fait de même. De cette manière, tous les fils de la sœur de Lamine et Tijani migrent en l'espace de six ans.

La solidarité par l'argent de la migration

L'étude de la fratrie de Lamine montre comment, au fond, par le jeu de la solidarité, et sur trois générations, c'est-à-dire en partant d'Alhousseynou, un des pionniers de la migration internationale, se constitue une *vocation migratoire* qui ne s'affirme qu'*a posteriori*, au fil du temps. À partir de la migration d'Alhousseynou, une vocation *naît* avec la crise des systèmes productifs (années 1970 et 1980) et la réponse du *pionnier* à une demande formulée par sa sœur au village ; elle se *poursuit* de façon latérale avec son neveu Lamine et les frères de ce dernier puis *s'institutionnalise* avec la transmission qui en est faite aux fils de l'unique sœur de la fratrie. Contrairement aux difficultés rencontrées dans le cadre de la fratrie

¹ Souvent, dans la vallée du fleuve Sénégal, les parents développent une stratégie éducative duelle de façon à conserver ce qui leur paraît important – l'ancrage dans le système religieux – et à anticiper des innovations en inscrivant quelques-uns des enfants dans une école de type moderne, dite école française.

précédemment étudiée, la transmission de la vocation migratoire est ici beaucoup plus aisée, nonobstant le temps et la distance, et en dépit d'éléments a priori susceptibles de la rendre moins évidente telles les socialisations différenciées et les projets personnels des uns et des autres. Ce phénomène doit certainement beaucoup à la médiation de la *parenté de lait*, *endam*, forte chez les Pulaar; en effet la lignée maternelle est perçue comme étant empreinte de davantage de compassion, plus fusionnelle et plus sûre que la *parenté de sang*, c'est-à-dire *yyiam*, que constitue la parenté paternelle, génératrice de davantage de tensions, de conflits liés à la préséance au sein de la lignée.

Aussi, cette transmission est-elle rendue moins problématique par la stabilité matérielle qu'offre la réussite commerciale de l'oncle à Dakar puis par l'ancrage précoce dans la migration internationale, dès les premiers moments de son occurrence, dans des contextes favorables. Cette base facilite dans un premier temps l'articulation entre trois sites : le village, Dakar et la France ; elle est ensuite le ferment de l'élargissement à d'autres sites, Bergame en Italie et Almeria en Espagne. Sur l'ensemble des sites qui sont investis se trouvent des têtes de ponts conscientes de leur mission et jouant pleinement leur rôle. Se produit comme une émulation d'un site à l'autre ; il devient important de ne pas faire moins que les autres, l'idée de réussite s'inscrivant ici dans des contextes pluri-nationaux suivant une formule proverbiale jouant sur des allitérations en « f » : *fuddi fuda* !¹

La vocation migratoire devient une formule investie pour solutionner des équations économiques et sociales car elle fait la preuve de son efficacité sur le long terme : le respect de la règle de la reproduction par les bénéficiaires qui, à leur tour, s'impliquent financièrement quand il s'agit de payer le visa et le billet d'avion ou d'assurer l'hébergement pour les frères suivants ou pour les neveux. À partir d'un certain nombre de migrations familiales, il devient malaisé et particulièrement risqué de gripper la machine à fabriquer des trajectoires migratoires en refusant de répondre à une demande d'un quelconque membre de cette lignée maternelle. Lorsqu'on a soi-même bénéficié d'une stratégie huilée, on ne peut sans frais porter la responsabilité d'y mettre fin.

L'aide à la migration des cadets et neveux constitue alors une solution apparemment *intériorisée* par tous : aucune opposition à cette configuration n'apparaît ; il faut dire que le constat est établi de l'impossibilité de s'assurer du travail au pays : qu'il s'agisse de l'ancien élève de l'école coranique en

¹ *Fuddi* : premier ; *fuda* : enraciner. C'est une métaphore florale qui peut être rendue par la phrase suivante : le premier à s'établir s'enracine profondément dans le sol, à l'instar d'un arbre ou d'une quelconque plante.

peine d'insertion en ville, de l'apprenti commerçant éprouvant de la difficulté à réunir un fonds conséquent de manière à augmenter le volume de ses activités, de l'étudiant en échec à l'université et dans l'incapacité de monnayer ses titres scolaires sur le plan professionnel, tous admettent que la solution définitive est celle qui fait ses preuves depuis plus de quarante ans, à savoir l'émigration, et ils ne discutent pas les plans que leurs proposent les aînés. De fait, face aux multiples aléas qui se manifestent tant au Sénégal qu'à l'étranger, c'est-à-dire sur tous les sites d'installation, la vocation migratoire transmise au fil des ans, en lignée maternelle, se révèle être un instrument efficace d'adaptation à des dynamiques de changement multiformes : mieux encore, elle apparaît comme un outil de capitalisation d'une ressource dont l'appropriation devient de plus en plus difficile et coûteuse en moyens, en temps et en énergie.

LE RECOURS A L'ALLIANCE

Certes la société pulaar valorise les unions conjugales au sein du groupe, en dépit des mutations culturelles majeures qui travaillent le nord du Sénégal depuis plusieurs siècles (Leservoisier, 1995). Néanmoins cette règle d'alliance obéit à plusieurs critères qui renvoient chacun à un type de déterminant spécifique. D'abord, le partage de la foi est essentiel : les deux partenaires doivent appartenir à la confession musulmane dans un contexte de forte religiosité. Ensuite, on accorde une importance au référent linguistique ; ce qui définit l'appartenance au groupe, c'est d'abord l'usage d'une langue commune : sa pratique procure une certaine sécurité en ce sens qu'elle rend plus aisée la communication au sein du cadre conjugal pour les locuteurs et, partant, la facilité de sa transmission aux enfants. Le *pulaar* devient une marque identitaire primordiale. En troisième lieu, l'appartenance au même groupe statutaire tient lieu, selon les cas, de critère d'élection ou de discrimination ; l'organisation sociale et politique reconnaît des hiérarchies qui conservent une partie de leur force distinctive, nonobstant la multiplication de référents et de facteurs susceptibles d'en atténuer la portée dans la société sénégalaise contemporaine. Dans la même veine, au sein même d'un groupe statutaire, des variations opèrent en fonction du statut ; il n'est pas aisé de sceller une union entre un noble de second rang et une femme issue des strates supérieures de l'ordre social et réciproquement. Lors même qu'une compatibilité est établie entre les prétendants à une même union, des préférences sont encouragées, soit pour la lignée paternelle, soit pour le côté maternel, quand bien même les représentations accordent un primat à la seconde. La distinction s'affine au sein des groupes de référence en fonction des attributs et des rôles familiaux : l'alliance peut être

contractée dans un but de rapprochement avec des réseaux de pouvoir ou de savoir.

Mariage et mobilités

Ces critères se combinent ou s'excluent selon les cas. Néanmoins, l'avènement de la migration internationale contribue à élargir le nombre de critères. Erigée en ressource de premier rang au fil du temps, elle finit aussi par toucher l'institution du mariage. Ainsi, le fait de contracter une alliance donnée au sein du « village multi-situé », devient-il, à l'examen de situations matrimoniales précises, une stratégie de capitalisation de la ressource. D'une certaine manière, l'union conjugale permet de sécuriser un statut migratoire ; elle met la ressource que ce statut offre à l'abri de son partage avec un groupe de parenté moins doté matériellement et financièrement.

Dans le cadre du village et son actualisation multi-située, on note la fréquence des mariages entre personnes issues de groupes familiaux comptant plusieurs membres migrants. Ibrahima est arrivé en France dans les années 1970. Père de trois garçons et d'une fille, il fait venir en France les premiers, nés au Sénégal, dans les années 1980. Tous les trois prennent une femme au sein des familles soit émigrées en France, soit présentant plus de deux migrants en Europe. Dans l'ensemble, les mariages sont présentés et réputés comme relevant de la préservation de la dynamique de groupe, de l'affermissement des liens de parenté : il s'agit pour l'essentiel de renforcer les liens d'alliance existant, à travers des mariages entre cousins. Pourtant les trois unions ne correspondent pas à ces critères classiques. À l'aune de critères objectifs de parenté, à Dakar et au village, existent en lignée paternelle comme maternelle, des possibilités plus directement en phase avec les pré-requis. D'ailleurs, les réseaux de commérage du « village multi-situé » en font état sur le mode de la dérision. On parle à cet effet de *dewgal wuuga e sameere*¹. L'aîné est marié à une fille issue du même groupe statutaire, mais sans lien de parenté directe avec sa famille, en tout cas sans un lien qu'il serait capable de décrire. La fille est née en migration. Il en est de même pour le deuxième des fils, marié lui aussi à la fille d'une connaissance du père. L'épouse du troisième fils est née à Dakar ; elle appartenait à un groupe familial dont la plupart des enfants sont en migration internationale.

¹ Littéralement, il s'agit du mariage entre le pigeon et l'épi du mil ; l'expression signifie que le mariage se fait au détriment du second. C'est une manière de dire qu'il s'agit d'un mariage d'intérêt.

L'on voit, à travers le cas de cette fratrie, la logique de capitalisation qui est à l'œuvre et qui débute déjà avec la migration du père. Les choix matrimoniaux des deux premiers fils se font sur le site d'installation. Ces choix permettent de pallier tous les obstacles de nature à minorer la rentabilisation de l'acte migratoire. D'abord, ils évitent une difficulté qu'a expérimentée le père : la très exigeante construction d'une articulation entre deux sites (Dakar et la région parisienne). Dans le même temps, ils créent les conditions d'une régularisation de la situation administrative par le mariage avec un national, et par là, d'une inscription dans le marché du travail français. Les enfants d'Ibrahima se concentrent pendant longtemps sur la consolidation de leur statut migratoire en organisant leur autonomisation par rapport au reste du groupe familial, quoique persistent des pratiques communes de mobilisation à destination du village. Les mariages avec des filles nées en France permettent d'éviter de s'investir dans des alliances génératrices de responsabilités coûteuses ; ainsi en va-t-il par exemple des alliances nouées avec les segments de parenté établis au village. Ils signifient l'adoption d'un modèle conjugal où les revenus familiaux sont assurés tout à la fois par le mari et la femme, ce qui peut être de nature à favoriser la mutualisation des moyens mobilisés par le couple et n'entraînent pas de charges de famille au village. Le choix est fait de se centrer sur la vie en migration, ce que modulent des investissements ponctuels sur le site dakarois. Le site villageois originel n'est pas privé d'aide conjoncturelle, mais ne fait l'objet que d'une attention secondaire.

La même série d'arguments est reproductible quant au choix conjugal du troisième enfant. Du fait de possibilités matrimoniales limitées sur le site de migration, c'est à Dakar que se noue l'alliance. Le choix dakarois donne accès à des épouses plus susceptibles que les villageoises de s'adapter au contexte migratoire : la jeune femme est issue d'une famille qui compte plusieurs migrants ; elle est instruite, quoique à un niveau moyen (elle est allée à l'école jusqu'en seconde), et pour le mari il s'agit de conditions suffisantes pour constituer un couple solide en situation migratoire. La situation de la belle-famille, pleinement engagée dans la migration internationale, libère le mari de sollicitations et permet de cibler ses investissements envers ce groupe à des moments précis, sans faire des envois d'argent un rituel auquel il faudrait sacrifier de façon régulière.

Les femmes font la migration

Une autre construction en ligne utérine cette fois-ci, permet de mieux visualiser la stratégie de capitalisation par l'alliance. L'exemple précédent

montre que les groupes familiaux faiblement ancrés dans la migration internationale, notamment ceux du site originel, sont exclus du jeu des alliances pour entrer ou conforter sa place dans la migration internationale. Cette fratrie en ligne utérine issue d'un quartier populaire de Dakar fait son entrée dans la migration internationale par l'obtention du statut de réfugié politique en France par Amadou, un cousin originaire d'un village situé sur la rive droite mauritanienne (Des réseaux de parenté enjambent la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie). Si les citadins dakarois ne prennent pas femme au village, les Dakaroises, elles, s'engagent dans des unions avec des ruraux, mais seulement quand ces derniers réussissent à intégrer la migration internationale. La sœur aînée, Kadia, épouse ainsi Amadou. Dans le cas de cette fratrie en ligne utérine, c'est-à-dire de sœurs et d'un frère issus d'une même mère dans le contexte d'un ménage polygame dakarois, l'arrivée en France de la sœur aînée va favoriser la migration du frère, par le biais des études, mais aussi d'une deuxième sœur. La troisième et la quatrième sœur émigrent également suite à des mariages. Ces deux mariages résultent des suggestions des aînées en migration qui ont mis en contact leurs cadettes restées au pays avec des cousins lointains nés en France. Dans le contexte de ce ménage polygamique, ne migrent que ceux qui sont de même mère, tandis que les demi-frères et sœurs restent tous au pays. Cependant c'est un autre fait collatéral qui attire l'attention des membres du « village multi-situé » : aucun des frères d'Amadou, pourtant tous réfugiés à Dakar, n'accède à la migration internationale ; ce n'est pas, pour autant, faute d'avoir essayé.

Cette fratrie entre non seulement dans la migration internationale par l'alliance, mais elle réserve, pour la totalité de ses membres, le statut migratoire au frère et aux sœurs cadettes. En situation de semi échec dans l'enseignement supérieur français, le frère aîné épouse une cousine française ; la deuxième des sœurs, experte maritime, se marie aussi avec un cousin, venu à l'âge de dix ans en France suite à un regroupement familial. La consolidation du statut migratoire, sa capitalisation par la suite, passent par une concentration exclusive sur le segment utérin du groupe familial dakarois. De ce fait, c'est le phénomène de la *parenté de lait* qui a pleinement joué. Circonscrire la solidarité à ce seul segment permet un accès plein et entier à la migration internationale. Elle est rendue plus manifeste par un investissement marqué de la sœur aînée, Kadia, dans son groupe familial, au-delà de son ménage francilien. De fait, elle individualise la situation migratoire, *a priori* conjugale, qu'elle érige en opportunité, puis en ressource, et finalement en capital pour le compte de sa fratrie utérine, ce qui suppose d'isoler son mari vis-à-vis de sa propre fratrie. Le leadership conjugal de fait, se traduit, au bout de quelques années, par un divorce à l'initiative de Kadia, tant la relation s'est déséquilibrée, au fil du temps, en

sa faveur. Parallèlement, en architecte de cette inscription réussie, elle organise l'exclusion de l'autre segment de sa parenté, en souvenir de contentieux entre coépouses qui peuvent se transformer en inimitiés durables dans un contexte polygamique. Pour cette fratrie issue d'un quartier populaire de Dakar, les alliances supportées par une certaine instruction, parfois même de niveau universitaire, une assimilation de la culture urbaine de la débrouillardise et de la combine, permettent de dessiner un périmètre migratoire jalousement et efficacement constitué en capital et qui assure une nette différenciation par rapport à l'autre segment du groupe familial polygamique.

Ainsi, on voit nettement comment évoluent les normes matrimoniales au regard des contextes ayant présidé à la centralité de la migration dans la société pulaar, à la fois dans son ancrage originel au nord du Sénégal, mais aussi sur l'ensemble des sites où elle s'actualise d'une manière ou d'une autre. L'alliance qui s'assujettit jusqu'à un certain degré à cette nouvelle donne, constitue, pour certains profils comme pour des groupes familiaux, un moyen soit d'accéder à la ressource migratoire, soit de la consolider et de la capitaliser. Un tel état de fait se précise avec l'exclusion de groupes familiaux ou segments de la parenté moins dotés et donc susceptibles de constituer un risque pour le capital. Se met alors en place une sélection qui consacre une évolution importante : la signification de la parenté et son opérationnalité en tant que critère de choix sont redéfinies à l'aune des contextes économiques domestiques. Ce sont surtout les familles rurales du site originel qui sont absentes du jeu des alliances : les hommes qui en sont issus font l'objet de convoitise dès lors qu'ils s'inscrivent dans la migration internationale ; les femmes restées au village sont exclues de ces alliances distinctives. Au cours d'un séjour de terrain, une femme résume la situation par les propos suivants : « Les *Dakarnaabe* [les Dakaroises] et les *Faraysenaabe* [les Françaises]¹ nous prennent nos hommes... Ici, on nous demande de prendre en charge les *waali wuuro*² et les *wuula ceddu*³ ».

CONCLUSION

La migration internationale n'est plus seulement un créneau disputé. Les profils et les familles qui l'investissent déploient des moyens pour la

¹ Le terme sert à désigner les membres français du village multi-situé.

² Littéralement « ceux qui dorment au village »

³ Littéralement « ceux qui ont chaud toute l'année », c'est-à-dire ceux qui restent toute l'année au Sahel, ceux qui ne migrent pas.

sauvegarder, pour la capitaliser, conscients de sa fragilité et de son exposition à de multiples aléas, tout à la fois dans le pays d'origine et en France. C'est ainsi que certains, par touches successives, et sur plusieurs années, se spécialisent dans la migration ; ils enlèvent un à un les obstacles à la capitalisation, notamment par la mise en sourdine du groupe familial d'origine, ou de certains segments de celui-ci, de manière à éloigner les membres de la descendance des réseaux de sollicitations et d'obligations communautaires. De la même manière, les pionniers de la migration internationale comme certains de leurs successeurs immédiats transmettent une vocation migratoire à certains de leurs fils dont l'échec scolaire en milieu urbain rend difficile l'insertion sur le marché du travail local ; si les rêves de mobilité sociale par l'éducation ne se réalisent pas, c'est par l'émigration que s'amorce une dynamique de socialisation professionnelle et, partant, d'accès à une majorité sociale consolidée par l'autonomisation conjugale et la formulation de projets individuels. Dans l'un et l'autre cas, ce qui est en jeu, c'est la professionnalisation d'une ressource, ce qui nécessite le développement de compétences spécifiques et l'incorporation d'un habitus relationnel et économique permettant de se stabiliser en migration. Ce ne sont pas seulement les frontières des unités domestiques qui sont marquées par la consécration de la centralité de la migration dans les stratégies économiques. Des institutions comme le mariage sont reformulées dans leur fondement idéologique ; en pratique, l'alliance est un moyen privilégié d'accès à la migration internationale et de consolidation du statut qui en est le corollaire en même temps que de protection vis-à-vis des parents moins bien dotés. En cela, la migration internationale multiplie les codes et les voies de la conjugalisation dans le contexte de la société pulaar. Elle contribue à la complexité des facteurs de différenciation.

REFERENCES

- Barou Jacques, 2011, De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre, Paris, Armand Colin.
- Charbit Yves, 2007, Transferts, retours et développement, données, concepts et problématiques, in Petit Véronique (ed.), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris, Collections du CEPED, pp. 57-81.
- Copans Jean, 2006, Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines, Paris.
- Dia Hamidou,
-2013a, From Field to Concept: The Example of the Senegalese Multi-Sited Villages, *Journal of Intercultural Studies*, 34, 5, 569-583.

- 2013 b, Le migrazioni internazionali senegalesi sfide scientifiche e prospettive politiche, *Afriche e Orienti*, 7, 67-81.
- 2010, Les villages multi-situés sénégalais dans la nouvelle configuration migratoire mondiale, *Hommes et Migrations*, 1286-1287, 234-244.
- 2009, Espaces domestiques, espaces villageois, espaces urbains multi-situés. Cinquante ans de migrations à partir de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Jean Copans, Paris, Université Paris Descartes.
- 2008a, Les ressources d'une diaspora de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, in Diop Momar Coumba (ed.), *Le Sénégal des migrations : mobilités, identités, sociétés*, Paris, Dakar, Crepos-Karthala-Onu Habitat, Paris, 179-194.
- 2008b, Villages multi-situés du Fouta-Toro en France : le défi de la transition entre générations de caissiers, *lettrés et citadins*, *Asylon* (s), 3.
- Diop Momar Coumba, 2008, *Le Sénégal des migrations, mobilités, identités et sociétés*, Paris, Karthala.
- Diop Momar Coumba, 2013, *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve de la gouvernance libérale*, Paris, Karthala.
- Kane Omar, 2004, *La première hégémonie peule. Le Fuuta Tooro, de Koli Tengouella à l'Almami Adul Kader*, Paris, Karthala.
- Lavigne-Delville Philippe, 1991, *Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros, Alternatives.
- Leservoisier Olivier, 1995, *La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, Paris, L'harmattan.
- Quiminal Catherine, 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Paris, Christian Bourgeois.
- Rodier Claire, Terray Emmanuel, 2008, *Im migration : fantasmes et réalités*, Paris, La Découverte.
- Tall Serigne Mansour, 2009, *Investir dans la ville africaine. Les émigrés et l'habitat à Dakar*, Paris, Dakar, Crepos-Karthala.
- Timéra Mahamet, 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*. Paris, Karthala.

Dia Hamidou. (2014).

La capitalisation de la rente migratoire par les familles sénégalaises.

In : Charbit Yves (ed.), Mishima T. (ed.). Questions de migrations et de santé en Afrique sub-saharienne : recherches interdisciplinaires en France et au Japon.

Paris : L'Harmattan, p. 125-148. (Populations).

ISBN 978-2-343-04674-7. ISSN 1288-8443.